



Étudiants Internationaux
SE CONNECTENT



International Student
C O N N E C T

PERSONNES HANDICAPÉES

Une personne handicapée a besoin d'aide pour effectuer les activités quotidiennes et accéder aux services.

Les handicaps peuvent être une déficience visuelle, auditive, physique, intellectuelle ou développementale; des troubles mentaux, de la parole et du langage ou d'apprentissage; et des formes d'intolérance au milieu.

Renseignez-vous au sujet des droits des personnes handicapées en vertu du Code ontarien des droits de la personne en consultant le site Web de la Commission ontarienne des droits de la personne à: www.ohrc.on.ca ou <http://trouvelien.at/lapho>.

NORMES D'ACCESSIBILITÉ

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) établit des normes pour assurer la pleine participation des personnes handicapées à la société ontarienne. Toutes les entreprises et organisations en Ontario doivent respecter les normes d'accessibilité dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, de l'information et des communications, du transport et des espaces publics.

Pour vous renseigner au sujet de la LAPHO, rendez-vous à www.ontario.ca ou à <http://trouvelien.at/lapho>.

Pour vous renseigner au sujet des normes d'accessibilité, rendez-vous à www.ontario.ca ou <http://trouvelien.at/normaccess>.

Pour obtenir de l'information sur les programmes et services offerts aux personnes handicapées, composez le 211 ou consultez le site Web de Disability Doorway à www.disabilitydoorway.com (en anglais).

SUR LE CAMPUS

Tous les collèges et universités en Ontario doivent satisfaire aux exigences de la Loi sur l'accessibilité pour

les personnes handicapées de l'Ontario. Cela consiste à rendre accessible les salles de classe et autres installations sur le campus, y compris le logement, parking, salles de classe et toilettes. Chaque école dispose également d'un bureau dédié à aider les étudiants ayant une déficience.

SOINS COMMUNAUTAIRES

Les centres d'accès aux soins communautaires (CASC) coordonnent les services offerts aux personnes handicapées pour les aider à vivre de façon autonome dans la collectivité. Le personnel des CASC offre un soutien et de l'information sur les soins de santé, les programmes de jour, les logements avec services de soutien et les établissements de soins de longue durée.

Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à www.health.gov.on.ca ou www.trouvelien.at/CASC.

PROGRAMMES DE SOUTIEN GOUVERNEMENTAUX

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées aide les personnes handicapées qui sont financièrement dans le besoin ou qui cherchent un emploi. Pour en apprendre davantage, rendez-vous à www.mcass.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/fr-odsp>.

Il y a aussi de nombreux programmes gouvernementaux offerts aux adultes et enfants handicapés. Ces programmes pour citoyens et résidents permanents comprennent les comptes d'épargne enregistrés, les crédits d'impôt et d'autres types d'aide financière.

Pour obtenir des renseignements au sujet des programmes de soutien pour les personnes handicapées, rendez-vous à www.canadabenefits.gc.ca ou www.trouvelien.at/Benefinder.

LE SAVIEZ-VOUSÉ

Une personne sur sept en Ontario a un handicap quelconque.